



Consom'Agir

Le Magazine du Consommateur

MARS—AVRIL 2017
N°163

UFC-Que Choisir Grenoble-Voiron

DANS CE NUMÉRO

EDITO..... 1

Le mot du Président.....
Arnaque chez Orchestra.....
Démarchage ENGIE bidon..... 2
Électroménagers :
Obsolescence programmée

ENERGIE 3

Baissions la facture du fioul..... 3
Granulés pour les poêles.....

LETTRE-TYPE 4

Téléphonie-Internet..... 4
Nos adhérents ont gagné un litige....

DOSSIER 5

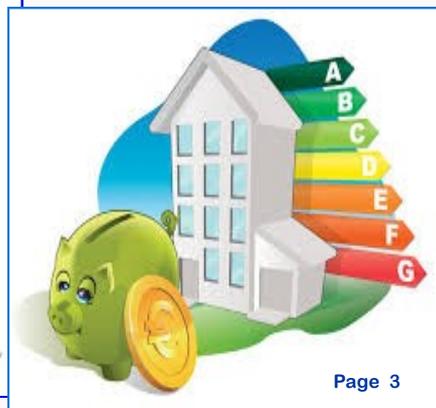
ALIMENTATION :
Étiquetage nutritionnel..... 5

SANTE 6

Pétition médecin du Monde.....
Comparer les Mutuelles..... 6
Les audioprothèses en pharmacie....

POLLUTION 7

Filtre à particules moteur essence....
Convocation et pouvoir
Assemblée générale.....
Qualité de l'eau à Grenoble..... 8





Le Mot du Président

Chères Lectrices, Chers Lecteurs,

Voici le deuxième **Consum'Agir** de l'année dans une version encore plus actuelle et grâce au travail passionné des bénévoles qui siègent à la Commission de communication. Cette présentation ne devrait pas subir de modifications majeures quant à la forme et le fond durant cette année, néanmoins vos suggestions sont encore les bienvenues.

Parallèlement, « l'espace Multimédias » est ouvert dans nos locaux depuis mi-février 2017, les lundis, mardis et jeudi de 14H à 16H.

Vous pourrez consulter sur place les revues « QUE CHOISIR ». Un poste informatique est également à votre disposition avec un accès à « QueChoisir.org » sous conditions. Les modalités d'utilisation sont affichées, l'accès gratuit est ouvert à tous les consommateurs.

Des bons de commandes des différentes revues éditées par notre fédération sont à votre disposition sur place, avec un paiement uniquement par chèque. (Tarif préférentiel)

Notre Commission Santé a édité une nouvelle plaquette qui est disponible dans nos locaux. Vous retrouverez un exemplaire sur notre site : grenoble.ufcquechoisir.fr

Une enquête réalisée par l'une de nos stagiaires en février 2017 a démontré que les litiges traités par nos conseillers concernaient plusieurs domaines (services marchands, logement, Internet, Assurances, etc.). Contactez-nous **au 06 07 07 99 65**.

Michel NAMY

Président de l'Association UFC-Que Choisir Grenoble-Voirion

Mauvaise note pour ORCHESTRA

Info-Alerte n° 1458 du 11 janvier 2017



Le 1er décembre 2016, cette cliente effectue un achat dans un magasin ORCHESTRA. Mais une erreur intervient lors du paiement en caisse : une première transaction de 144 € par carte bancaire est annulée par la vendeuse qui saisit un nouveau total de 106 €.

Mais, le 7 décembre 2016, **les deux montants sont débités du compte bancaire de la cliente.**

Par téléphone, son interlocutrice indique que le terminal de paiement est en panne et ne prend pas véritablement en charge la réclamation. Pour sa part, le service clients d'ORCHESTRA suggère de lui adresser un courrier.

Il aura fallu une intervention du Réseau anti-arnaques auprès de la Direction Générale pour que la situation soit régularisée : « J'ai eu mon remboursement mais sans aucune excuse. Personne ne s'est souciée de la façon dont on traite les clients », indique la consommatrice désabusée.

Les demandes d'explication du Réseau anti-arnaques en matière de traitement de réclamation sont restées sans réponse. De toute évidence, le thème de la satisfaction clientèle n'intéresse pas ORCHESTRA.

Démarchage à domicile pour ENGIE

Info-Alerte n° 1459 du 11 janvier 2017



Des personnes viennent à votre domicile et prétendent représenter la société ENGIE (ex GDF-SUEZ).

Elles sont équipées d'une tablette Ipad et vous demandent d'apposer une signature sous forme électronique. Le prétexte invoqué est le non-retour d'un document qui vous a été adressé par ENGIE voici 6 mois. Le document présenté sur l'écran est partiel : il s'agit juste de la partie basse d'un formulaire.

Et lorsque le consommateur prend l'initiative de faire défiler l'écran, le démarcheur s'empresse de reprendre l'appareil et de l'éteindre. Cette tactique a pour objectif de faire signer un contrat de changement de fournisseur d'énergie. Les méthodes de vente sont pitoyables.

Cette tactique a pour objectif de faire signer un contrat de changement de fournisseur.

Découvrez ces 2 articles en entier sur notre site : grenoble.ufcquechoisir.fr

Site : www.arnaques-infos.org

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE**



Industrie Electro-ménager

OBSOLESCENCE PROGRAMMÉE !

Trop de produits à durée de vie limitée...

C'est au tour du Centre européen de la consommation de dire « basta ! » à l'obsolescence programmée. Dans son rapport, il pointe les dérives de l'industrie et montre, preuves à l'appui, que les durées de vie des lave-linge, voitures ou téléphones portables sont délibérément raccourcies. Il formule des recommandations pour que cela cesse.

Il fustige les tactiques de l'industrie pour que nos appareils nous lâchent vite, trop vite. Comment ? Les moyens ne manquent pas. On peut **introduire volontairement une défectuosité ou une fragilité** (pièces en plastique), un arrêt

programmé à partir d'un certain nombre de cycles, une imitation technique, une impossibilité de réparer (pièces soudées) ou encore une non-compatibilité logicielle. La panoplie est vaste :

L'obsolescence par défaut fonctionnel : les laves linges, les téléviseurs.

L'obsolescence par incompatibilité : elle sévit dans le **secteur informatique** : les smartphones.

L'obsolescence indirecte : les batteries et chargeurs des **téléphones portables** irremplaçables, nouvelles générations de batterie inamovible, etc.

Découvrez cet article en entier sur notre site : grenoble.ufcquechoisir.fr

Que Choisir Micaëlla Moran Publié le : 26/04/2013

ENSEMBLE, AVEC UFC-QUE CHOISIR FAISONS BAISSER LA FACTURE DU FIOUL



Alors que le prix du pétrole fluctue quotidiennement, **UFC-Que Choisir**, à travers sa filiale, la **SASU Que Choisir**, propose aux ménages chauffés au fioul de se rassembler pour faire baisser la facture !

Après le succès des campagnes régionales organisées en 2015 et 2016, l'opération est généralisée à tout le territoire. Les campagnes (quatre par an) s'étaleront ainsi successivement de **début décembre 2016 à septembre 2017** sur toute la France Métropolitaine (à l'exception de la Corse).

L'inscription est gratuite et sans engagement. Seule une participation aux frais d'organisation de la campagne de 5 € sera demandée aux souscripteurs.

A partir du **27 février jusqu'au 10 mars (12h)**, allez sur notre site pour l'inscription : suivez les instructions pas à pas.

Un souci ? N'hésitez pas à nous solliciter par mail : info@choisirsonfioul.fr.

ou par téléphone : **06 07 07 99 65**

<https://www.choisirsonfioul.fr/>

GRANULES POUR POELES

Choisir les bons granulés de bois en vrac ou en sac

L'achat des granulés de bois peut se faire en sac ou en vrac. Pour avoir un bon rendement et éviter de trop encrasser le poêle, il est essentiel de se fournir en granulés de qualité.

Sac ou vrac :

Le granulé en sac de 15 kg coûte plus cher que le granulé livré en vrac.

Le format du sac convient pourtant bien à l'utilisation d'un poêle, alors que le silo s'impose pour une chaudière à granulés. En outre, il est nettement plus facile d'éviter les granulés de mauvaise qualité lorsqu'on les achète en sac plutôt qu'en vrac, grâce aux labels de qualité indiqués dessus.

Les labels de qualité :

Il existe **trois certifications** auxquelles on peut se fier : NF, DIN-plus et ENplus. NF est un label français, DINplus allemand, ENplus européen.

Ces trois certifications offrent toutes des garanties sur la qualité des granulés.

Entre ces 3 labels, « Que Choisir » recommande surtout d'aller au moins cher. Vigilance sur le granulé en vrac

Le choix est un peu plus délicat pour les granulés en vrac. Il faut avoir l'assurance qu'ils sont certifiés. Sinon, il n'y a aucune garantie sur le taux d'humidité, pas plus que sur la teneur en poussières, les deux

ennemis jurés du [poêle à granulés](#).

Conseils d'achat

Acheter les sacs de granulés par palettes coûte moins cher qu'en petite quantité. Il faut impérativement les stocker à l'abri de l'humidité, bien au sec. Pensez aussi à comparer les prix à la tonne plutôt qu'à la palette, car les fournisseurs n'y mettent pas tous le même nombre de sacs !

Pour une réduction sur l'achat de granulés en vrac, il faut se faire livrer au minimum 3 tonnes.

Que Choisir.org—Élisabeth Chesnais:

Test Que Choisir : [Comparatif Poêles à granulés](#)

Découvrez cet article en entier sur notre site : grenoble.ufcquechoisir.fr



UNE PRESTATION ENCORE MÉCONNUE : INDEMNIT'AIR



Le service **Indemnit'Air**, lancé par l'UFC-Que Choisir, consiste à aider les passagers aériens victimes de **surbooking, de vol retardé ou d'avion annulé** à obtenir simplement l'indemnisation qui leur est due conformément aux textes législatifs et à la jurisprudence européenne.

L'inscription très rapide (cinq minutes suffisent) est totalement gratuite et permet de vérifier très rapidement si votre dossier est recevable ou non. S'il est recevable, vous percevez votre indemnité, commission pour frais d'organisation déduite (voir les modalités tarifaires), au plus tard dans les 30 jours suivant l'encaissement des fonds de la compagnie aérienne.

www.quechoisir.org/service-indemnitair-n21199/

UFC Que Choisir 27/05/2016

Vous voulez faire une demande de résiliation suite à une modification contractuelle/tarifaire auprès de votre opérateur de téléphonie

WEB et TÉLÉPHONIE



Attention : cette lettre type n'a pas vocation à se substituer à des conseils personnalisés qui pourraient vous être fournis par nos associations locales ou par des professionnels du droit.



Elle a pour objet de vous proposer une argumentation que vous jugez pertinente au regard de votre situation.

Lettre à adresser en recommandée avec accusé de réception.

Vos prénom et nom
Votre adresse - Code postal - Ville
Votre numéro de téléphone
Votre e-mail Courrier Mobile
(pour la téléphonie mobile ou autre opérateur)

Service Client Box et fibre
(pour Internet ou autre opérateur)

Adresse
CP VILLE Cedex

À ..., le ...

Madame, Monsieur,

Je viens de recevoir un courrier le **(date)** m'informant de l'application d'un nouveau tarif **(ou de nouvelles conditions d'abonnement)**.

Conformément à l'article L. 224-33 du code de la consommation, qui prévoit la possibilité de résilier le contrat sans pénalité, jusque dans un délai de quatre mois après l'entrée en vigueur de la modification, je vous demande de résilier mon contrat, dans la mesure où ces nouvelles conditions tarifaires **(ou contractuelles)** ne me conviennent pas.

La résiliation prendra donc effet au plus tard 10 jours à compter de la réception de la présente lettre par vos soins (article L. 224-39 du code de la consommation).

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Signature

N. B. : vous pouvez demander que votre résiliation prenne effet plus de 10 jours après.

Nos adhérents ont gagné !

Madame P. domiciliée dans la région Grenobloise est propriétaire d'un véhicule NISSAN modèle Micra Tekna 1,2 L 80 cv depuis le 18 juillet 2011.

A 16 954 km survient une défaillance de l'embrayage. Madame P. après avoir contacté son concessionnaire et, à sa demande emmène son véhicule pour un diagnostic. Un devis lui est établi pour un montant de **777,99 €**.

Car ce véhicule a bien fait les frais d'un vice caché

Un embrayage qui rend l'âme à 150 000 km ou 10 ans, cela peut évidemment se comprendre. Mais lorsque cela arrive à 16 954 km après plus de 4 petites années, la panne est anormale cela paraît évident... Il est dans ce cas fort légitime que notre adhérente se tourne vers le constructeur du véhicule pour lui demander des comptes et, surtout exiger qu'il participe au règlement intégral de la facture.

Après une première réponse du constructeur qui lui annonce « une petite participation à hauteur de 49% » aux frais, Madame P. tente de nouveau un arrangement à l'amiable, rien n'y fait.

Notre association saisie du dossier intervient dans ce litige. Le constructeur n'acceptant pas de régler l'intégralité des réparations à Madame P.. Nous conseillons à notre adhérente de saisir la juridiction de proximité.

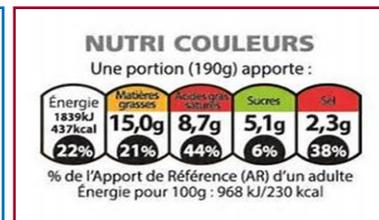
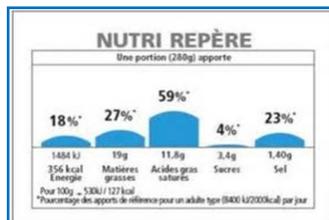
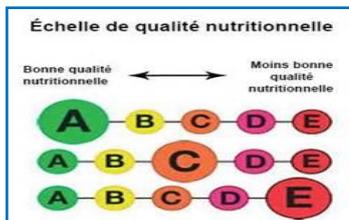
La cerise sur le gâteau !

Le juge accorde à Madame P. **qui va gagner son procès une indemnité supplémentaire de 222.10 €** versée par NISSAN au titre de dommages et intérêts le tout sous la forme d'un chèque de **1000 €**.

Source UFC Que Choisir Grenoble .

ALIMENTATION : ENQUETE SUR L'ETIQUETAGE NUTRITIONNEL

L'État doit définir un logo nutritionnel capable de guider les consommateurs vers l'équilibre alimentaire et accepté par les industriels. Un choix sous tension alors que le test mené pour mesurer l'efficacité des quatre logos en lice est critiqué. Choisir a enquêté en magasins. **Une expérimentation biaisée...**



LES NUTRI SCORE

①

Soutenu par l'UFC Que choisir, il repose sur un système de 5 couleurs allant du vert au rouge associées à des lettres pour comparer la qualité nutritionnelle des produits d'une même gamme.

LOGO 4 COULEURS SENS

②

Il désigne la fréquence de consommation souhaitable de « très souvent » à « occasionnellement », avec des triangles de couleurs allant du vert au violet.

LOGO NUTRI-REPERE

③

Il détaille les apports en énergie, matières grasses, acides gras saturés, sel et sucres à la fois en pourcentage et en valeur, tout en leur associant une couleur (vert, orange ou rouge).

NUTRI COULEURS NRJ

④

Inspiré du modèle anglo-saxon, il détaille les apports en énergie, matières grasses, acides gras saturés, sel et sucres à la fois en pourcentage et en valeur, tout en leur associant une couleur (vert, orange ou rouge).

Les deux premiers systèmes ① et ②, synthétiques, délivrent une seule information qui permet au consommateur de faire son choix de façon aisée et rapide. Les deux autres, analytiques, apportent plus de 10 informations distinctes. Le sens du détail au détriment de la simplicité.

Que Choisir a donc décidé d'enquêter sur le terrain.

Premier constat, les enseignes volontaires pour le test (Carrefour, Simply Market et Supercasino) jouent le jeu. Le personnel des magasins est bien informé de l'opération, signalée à l'entrée et dans les quatre rayons concernés, grâce à des affiches et à des prospectus présents plus de 9 fois sur 10.

Au cours de nos 23 visites, nous avons constaté qu'en moyenne seuls 7 produits sur 10 étaient étiquetés aux rayons pains et pâtisseries, 5 sur 10 au rayon traiteur et à peine 4 sur 10 aux plats en conserve. Et si les marques de distributeurs (MDD) sont plutôt bonnes élèves, beaucoup de marques nationales manquent à l'appel.

Aux conserves seulement 16 % des produits de grandes marques se plient au test. Aucun logo sur les produits de William Saurin ou Buitoni quand 75 % des produits MDD de ce rayon sont étiquetés. C'est regrettable car les marques nationales représentent en chiffre d'affaires plus de 60 % du rayon.

Au cours de ses visites, Que Choisir a constaté le manque d'engagement

Malgré cette bonne visibilité, le taux de produits étiquetés laisse à désirer...

des marques nationales dans ce test, en particulier dans les rayons conserves et traiteur frais. Beaucoup moins étiquetées que les marques de distributeurs, les marques nationales représentent pourtant plus de la moitié du chiffre d'affaires de ces rayons. À cela s'ajoute un très faible étiquetage de produits « déséquilibrés », signalés par un **E rouge** par Nutri-Score et un triangle violet par

82 % des Français jugent l'étiquetage nutritionnel actuel incompréhensible

Sens. Difficile d'évaluer si les consommateurs se détournent de ces produits au profit d'autres, plus équilibrés, si l'expérimentation peine à les inclure.

M.N. D. avec G. C. et nos associations locales

Un fiasco ? Les conclusions de l'expérimentation devraient être prévues à la mi-janvier. Si on peut

déplorer que cette dernière soit déjà qualifiée de « fiasco » par certains de ses détracteurs, on peut espérer que l'étude qualitative menée en parallèle par le Credoc (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie) pour mesurer la compréhension de l'information nutritionnelle et son impact sur les choix des consommateurs saura lui redonner du crédit.

Pour conclure, **Que Choisir** a constaté le manque d'engagement des marques nationales dans ce test, surtout dans les rayons conserves et traiteur frais. Difficile d'évaluer si les consommateurs se détournent de ces produits au profit d'autres, plus équilibrés, si l'expérimentation peine à les inclure.

JANVIER 2017 554 QUE CHOISIR 53

Estimez la valeur nutritionnelle de vos produits avec notre calculateur sur ce lien :

<https://www.quechoisir.org/calculateur-etiquetage-nutritionnel-n22155/>

PETITION DE MEDECINS DU MONDE

HEPATITE C : L'ANTIVIRAL SOFOSBUVIR SUR LA SELLETTE

Nous publions sur notre site UFC-Que Choisir Grenoble une pétition de « Médecins du Monde » qui a mené avec succès une action en justice contre le laboratoire pharmaceutique Gilead, en opposition au brevet qu'il détenait jusqu'ici pour un médicament contre l'hépatite C.

Cette décision de justice aurait dû permettre une renégociation de son prix. Mais le **sofosbuvir** est toujours vendu 41 000€ en France, alors que sa version générique coûte 300 €. Alors qu'on demande aux français des efforts pour

réduire leurs dépenses de santé, la Sécurité sociale continue d'acheter très cher un médicament qui ne le vaut pas. A ce jour, la pétition a recueilli près de 250 000 signatures.

Que Choisir,- Anne-Sophie Stamane Publié le : 10/10/2016

Pour en savoir plus, consulter :

Le site de Médecins du monde : [Medecin de monde](http://www.medecin-monde.org)



MUTUELLES



Face à l'augmentation des frais de santé et à la réduction des remboursements, il paraît indispensable de souscrire une complémentaire santé, aussi appelée "mutuelle santé".

Cette dernière offre un remboursement complémentaire de ceux de l'Assurance maladie obligatoire, prenant ainsi en charge tout ou partie de vos dépenses non couvertes. Comment choisir sa mutuelle ? Comment en changer ? Tiers payant, ANI (Accord National Interprofessionnel), parcours de soins coordonnés, ticket modérateur... Toutes les notions décryptées et notre comparateur de mutuelles pour trouver la complémentaire santé

adaptée à vos besoins.

UTILISEZ NOTRE COMPARETEUR !



Compareur mutuelle • Trouvez la mutuelle santé adaptée à votre profil •

Que Choisir vous aide à trouver la mutuelle adaptée à vos besoins à partir du profil choisi, et compare les tarifs des mutuelles.

Que Choisir 20/06/2016 Roselyne Poznanski

<https://www.quechoisir.org/comparateur-mutuelle-n21207/>

MARCHÉ DES AIDES AUDITIVES LA SCANDALEUSE RENTE DES AUDIOPROTHÉSISTES

Lancée en début d'année, l'enquête de l'Autorité de la concurrence sur le marché des audioprothèses a livré ses premiers résultats. Nombre de ses constats et critiques rejoignent ceux formulés en par l'UFC-Que choisir. Entretien par la profession, la pénurie d'audioprothésiste se traduit ainsi par des prix très élevés (3100€ en moyenne pour équiper les deux oreilles) au détriment des malentendants. Conséquence, plus de 2.1 millions de Français renoncent à s'équiper.

2,1 millions de français renoncent à s'équiper de prothèses auditives trop chers

L'UFC-Que Choisir, résolue à mettre fin à cette situation et demande aux pouvoirs publics la hausse *numerus clausus (nombre fermé)* pour les études audio-prothésistes, la dissociation du remboursement de l'audio-prothèse et des prestations associées, et la transparence sur les liens financiers entre audioprothésistes et fabricants.

Aujourd'hui certaines prothèses sont disponibles en pharmacie à un prix nettement plus abordable !

Que Choisir Anne-Sophie Stamane 15/12/ 2017



Filtres à Particule pour les moteurs essence aussi

Après le diesel, ce sont bientôt les moteurs à essence qui recevront un filtre à particules. En cause, le nouveau système d'injection qu'ils utilisent et les normes de plus en plus sévères.

les moteurs à essence seront soumis aux mêmes exigences que les moteurs Diesel.

Le diesel n'a plus le vent en poupe et les ventes de véhicules à moteur à essence ne cessent de progresser. Elles

représentent aujourd'hui 43,3 % des ventes (1) de voitures neuves contre 35 % en 2014. Un revirement qui peut s'expliquer par la prise de conscience que le diesel n'est pas forcément adapté à la ville ; par le fait que les constructeurs automobiles se sont enfin décidés à produire des mécaniques modernes et performantes ; mais aussi par le durcissement des normes antipollution. En effet, alors que la norme Euro 6.b est applicable à tous les véhicules vendus depuis le 1er septembre 2015, on parle déjà de la suivante, l'Euro 6.c qui devrait entrer en vigueur dès septembre 2017 pour les nouveaux moteurs, puis septembre 2018 pour tous les véhicules....

Source CCFA (Comité des Constructeurs Français Automobiles)
Publié le : 08/07/2016

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2017

UFC-QUE CHOISIR GRENOBLE-VOIRON
Avec la présence d'Alain Bazot Président de la Fédération

Mardi 28 mars 2017 à 18h00

Maison des Associations
6 rue Berthe de Boissieux
Grenoble

Ordre du jour :

- Rapport d'activités et d'orientations
- Rapport financier
- Élection du Conseil d'Administration, puis élection du Bureau par le Conseil d'Administration
- Perspectives et projets de l'association 2017
- Questions diverses

NB : Les candidatures au Conseil d'Administration (sous conditions), devront être adressées, par courrier postal, au Président, huit jours francs avant l'Assemblée Générale. L'élection des membres s'effectue à bulletin secret.
Si vous ne pouvez pas assister à cette Assemblée Générale, merci de retourner ce pouvoir et nous l'adresser **une semaine avant l'Assemblée Générale.**

POUVOIR

A découper ✂

Je soussigné (e) (nom, prénom et adresse)

.....
.....
.....

donne pouvoir à (nom et prénom)

Pour les votes et délibérations de l'Assemblée Générale de l'UFC-Que Choisir Grenoble – Voiron qui aura lieu le 28 mars 2017 à 18h00, Maison des Associations, 6 rue Berthe de Boissieux à Grenoble.

Fait à LeSignature

Nota : les pouvoirs sont à envoyer à -: UFC-Que Choisir Grenoble
24 bis rue Mallifaud, 38100 GRENOBLE—AG 2017





Consom'Agir

Nous rencontrer pour un litige de Consommation

GRENOBLE Tél. : [04 76 46 88 45](tel:0476468845)

24 Bis rue Mallifaud
38100 Grenoble

Site : <https://grenoble.ufcquechoisir.fr>

Mailing : contact@grenoble.ufcquechoisir.fr

Facebook : <http://oua.be/2e5b>

VOIRON Tél. : [09 81 65 89 13](tel:0981658913)

Maison des Associations
2 Place Stalingrad
38500 Voiron

Site : <https://grenoble.ufcquechoisir.fr>

Contact : antenne.voiron@grenoble.ufcquechoisir.fr

Facebook: <http://oua.be/2e5b>

BOURGOIN-JALLIEU Tél. : [04 37 03 00 85](tel:0437030085)

27 rue Bovier-lapierre
38300 Bourgoin-Jallieu

Contact : contact@bourgoinjallieu.ufcquechoisir.fr

VIENNE Tél. : [04 74 59 43 17](tel:0474594317)

Centre Social
6 rue Louis Leydier Pont l'Évêque
BP 261—38202 Vienne Cedex

Site : <http://vienne.ufcquechoisir.fr/>

6 | SAMEDI 28 JANVIER 2017 | LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ

VOTRE RÉGION

ISÈRE | D'après une enquête de l'UFC-Que Choisir

L'eau est de très bonne qualité dans 99% des cas

Le dicton "Vivre d'amour et d'eau fraîche" prend presque tout son sens en Isère. Jeudi, l'UFC-Que Choisir dévoilait en effet les résultats de son étude sur la qualité de l'eau potable, au regard de cinquante critères définis par la réglementation. Une étude réalisée sur deux ans et demi dans le département de l'Isère, révélant que 99 % des consommateurs ont aujourd'hui accès à une eau potable de très bonne qualité.

« Il est essentiel de rappeler que l'eau du robinet est beaucoup moins chère et qu'elle est de qualité, contrairement à ce que beaucoup de gens pensent » a tenu à souligner Jacques Richard, président de l'antenne de l'association à Bourgoin-Jallieu, après avoir constaté que près de la moitié des Français préfèrent consommer de l'eau en bouteille et qu'un Français sur cinq n'a pas confiance dans l'eau du robinet.

Grâce à une carte interactive en ligne, l'UFC-Que



Les présidents des antennes de l'UFC - Que Choisir de Grenoble et de Bourgoin-Jallieu ont présenté les résultats de l'étude en Isère.

Choisir permet aux consommateurs d'accéder aux résultats de l'enquête selon leur ville.

Cette carte révèle néanmoins que quelques communes, situées dans le Nord-Isère, notamment Meyrié ouy Four, sont concernées par une pollution de leur réseau d'eau potable. En tout, quatorze réseaux, représentant

1 % du département, ont ainsi été jugés non conformes. Une contamination essentiellement causée par des produits issus de l'agriculture, comme les herbicides.

Alizée GASQUET

Carte interactive consultable à l'adresse : www.quechoisir.org/carte-interactive-qualite-eau-n21241/

Recherche bénévoles sur Grenoble et Voiron

Nous recherchons des personnes motivées pour rejoindre notre association.

Vous avez des compétences professionnelles, vous maîtrisez les moyens de communication moderne et, vous disposez de quelques heures par semaine, rejoignez notre équipe de bénévoles, conseillers litiges, accueil standard, enquêtes. Nous recherchons notamment des spécialistes dans le domaine des Assurances (banque, automobile, logement, etc.). Une formation sera assurée dès votre arrivée à notre Association.

Merci de prendre contact par téléphone :

au **06 07 07 99 65**

Mail : president@grenoble.ufcquechoisir.fr

CONSUM'AGIR Bimestriel publié par l'UFC-Que Choisir Grenoble-Vienne

Association à but non lucratif animée par des bénévoles

Directeur de publication : **Michel NAMY**

Reprises publicitaires interdites, Reproduction interdite

Tous droits réservés UFC-Que Choisir